

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 24 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M.BASTELICA	à	Mme POLI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI Claire
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme PASQUALAGGI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. VITALI
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 24 Mai 2012

Délibération N°2012 / 135

Activités de médiation culturelle « hors les murs » du Palais Fesch – Musée des beaux-arts.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts propose depuis sa réouverture au public en juin 2010 une politique culturelle variée, accessible et de grande qualité. La volonté du cardinal Fesch de créer un institut d'études à Ajaccio prend tout son sens grâce à la mise en place d'actions de médiation qui sont en adéquation à la fois avec les attentes de la population et avec les missions de services public du Palais Fesch. L'ensemble des actions de médiation culturelle du Palais Fesch s'articule autour de trois axes, les actions envers les publics adultes, le jeune public et les publics handicapés.

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, dans sa volonté de rechercher de nouveaux publics, propose d'élargir son champ d'activité par des actions hors les murs.

La mission de service public du Palais nécessite de mettre en place des actions spécifiques afin d'attirer d'avantage d'ajacciens, le plus souvent issus de milieu modeste et de quartiers excentrés de la ville, mais aussi des publics en difficulté, isolés ou en insertion. Ainsi, il est proposé aux membres du conseil municipal d'accroître et de diversifier les actions hors les murs effectuées par le Palais Fesch.

En plus des partenariats déjà mis en oeuvre avec la maison des services publics des Salines, la maison de quartier de Résidence des Iles, les médiathèques de Saint-Jean et des Cannes, la maison des aînés qui feront l'objet de nouvelles actions (ateliers, visites guidées), de nouveaux partenariats animés par des médiateurs diplômés en histoire se développeront avec le centre social l'île aux enfants, la bibliothèque de l'hôpital de la Miséricorde, l'association *Les restaurants du cœur de Corse du Sud*, ainsi que la Maison d'Arrêt d'Ajaccio.

Ces ateliers hors les murs se dérouleront à la fois dans les différents centres d'accueil mais aussi le musée selon participants. Dans ce cas la gratuité du musée sera alors accordée aux bénéficiaires ainsi qu'aux bénévoles encadrants des différentes partenaires.

Budget joint en annexe.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

d'approuver les activités de médiation culturelle « hors les murs » du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts

d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de ce projet.

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

de dire que les crédits nécessaires à cette proposition sont inscrits au BP 2012 en fonctionnement, fonction 322 en dépense chapitre 011 art 6226 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 23 mai 2012.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

les activités de médiation culturelle « hors les murs » du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts,

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.
à solliciter l'obtention de subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2012 en fonctionnement, fonction 322 chapitre 011 article 6226, et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE- MAIRE


Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120524-2012_135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2012